



Rôle du directeur parlementaire du budget : Consultation auprès de parties prenantes

Fournisseur : Earnscliffe Stratégies
Numéro de contrat : 300000125
Date d'attribution : 12 avril 2022
Date de livraison : 8 juillet 2022

thinking forward

contactus@earnsccliffe.ca | 1 (844) 564-4455 | earnsccliffe.ca

Table des matières

Sommaire.....	3
Introduction	7
Conclusions détaillées	9
Expérience avec le DPB.....	9
Connaissance des changements apportés au mandat en 2017	11
Activités lorsque le Parlement n'est pas dissous.....	13
Activités lorsque le Parlement est dissous (période électorale)	16
Recommandations, commentaires et réflexions.....	18
Conclusions	23
Annexe A – Lettres d’invitation aux entrevues	24
Annexe B – Guide de discussion	26

Sommaire

Earnscliffe Strategies (Earnscliffe) présente avec plaisir le présent rapport au directeur parlementaire du budget (DPB). Il résume les résultats de la recherche qualitative menée afin de mieux comprendre les connaissances et les perceptions des parties prenantes à l'égard du rôle et du mandat du DPB.

Depuis la création de son poste en 2008, le DPB fournit au Parlement des analyses indépendantes portant sur la situation financière du Canada, les plans de dépenses du gouvernement, les tendances de l'économie canadienne et le coût estimé de mesures proposées relevant des domaines de compétence du Parlement.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'élargissement du mandat du DPB en 2017, et la loi habilitante du DPB (les articles 79.1 à 79.5 de la *Loi sur le Parlement du Canada*) doit être soumise à un examen quinquennal. Le moment semblait donc bien choisi pour chercher à comprendre clairement l'importance que les parties prenantes attachent au Bureau du directeur parlementaire du budget (le « Bureau ») et au travail qu'il accomplit pour le Parlement, et pour voir à ce que le Bureau soit bien placé pour soutenir les parlementaires qui ont pour tâche de demander des comptes au gouvernement.

Cette recherche était nécessaire pour permettre au DPB d'évaluer ses pratiques d'affaires actuelles, ses communications et son travail de sensibilisation, et de déceler de possibles façons d'améliorer ses interactions avec les parties prenantes. Comme on le mentionnait plus tôt, cette recherche sera aussi utile dans le contexte de l'examen législatif.

Pour atteindre les objectifs de la recherche, Earnscliffe a mené une série d'entrevues individuelles avec des parlementaires. Earnscliffe a mené un total de 32 entrevues, plus précisément 19 auprès de députés et 13 auprès de sénateurs; 22 entrevues ont été faites en anglais et 10 en français. Elles se sont déroulées soit par vidéoconférence soit en personne, selon la préférence du participant, entre le 16 mai et le 22 juin 2022.

Les principales conclusions de la recherche sont résumées ci-dessous.

Il convient de souligner que la recherche qualitative est un type de recherche scientifique, sur les questions sociales, les politiques et l'opinion publique. La recherche au moyen de groupe de discussion n'est pas conçue pour aider un groupe à établir un consensus ou à prendre une décision, mais plutôt pour favoriser l'expression de l'éventail complet des idées, des attitudes, des expériences et des opinions d'un échantillon choisi de participants à propos d'un sujet précis. Compte tenu du petit nombre de participants, on ne peut pas considérer qu'ils représentent statistiquement l'ensemble de la population dont ils font partie, et les conclusions ne peuvent pas être généralisées de façon fiable. Par conséquent, les résultats offrent seulement des orientations.

Expérience avec le DPB

- Le DPB inspire largement le respect parmi les parlementaires. Ceux-ci apprécient le point de vue impartial et indépendant qu'offre le DPB et font solidement confiance à son travail.
 - Les relations professionnelles avec le personnel du DPB sont aussi positives.
- Les parlementaires sont généralement satisfaits des services qu'offre le DPB et de la qualité de son travail. Ils ont souligné que le travail du DPB leur sert dans de multiples aspects de leur travail (il les aide notamment à comprendre des sujets complexes, ce qui leur permet de mener leur examen minutieux des politiques du gouvernement avec plus d'efficacité et d'assurance).
 - Les quelques personnes qui ont mentionné des pistes d'amélioration ont généralement dit que si le Bureau avait plus d'employés, sa capacité d'accomplir le travail s'en trouverait améliorée.
 - Quelques parlementaires ont dit avoir l'impression que le DPB n'a pas toujours accès à tous les renseignements dont il aurait besoin pour traiter un enjeu particulier, soit parce que les ministères ne se montrent pas coopératifs ou parce qu'il n'existe que peu de recherches et de renseignements à propos de certains segments du pays (le Nord, par exemple).
- La majorité des parlementaires ont pu nommer des rapports spécifiques du DPB qu'ils avaient lus et employés pour guider leur travail. Bien que la plupart d'entre eux attachent de l'importance à l'analyse du budget et des mises à jour financières faite par le DPB, une vaste gamme de sujets les intéressent, dont les enjeux liés aux vétérans, l'assurance-médicaments, la tarification du carbone, la construction navale, le bilinguisme officiel, les dépenses militaires et le revenu de base universel.
 - Certains avaient aussi travaillé avec le DPB pour obtenir une estimation du coût de certaines propositions de politiques et étaient satisfaits de leur expérience.

Connaissance des changements apportés au mandat en 2017

- Peu de personnes se souvenaient des modifications apportées au mandat du DPB en 2017.
- Lorsqu'on a posé une question plus précise, certains se sont souvenus du changement apporté pour que le DPB devienne un agent indépendant du Parlement et établisse le coût des mesures proposées pendant les campagnes électorales, mais, en général, les gens ne pensaient pas vraiment à ces changements.

- Parmi ceux qui s'en souvenaient ne serait-ce qu'un peu, les changements apportés n'ont eu aucune incidence sur leur travail avec le DPB. Presque personne ne s'opposait aux changements; la majorité de ceux qui s'en souvenaient y étaient favorables.

Activités lorsque le Parlement n'est pas dissous

Dans le but d'examiner davantage les attitudes des participants à l'égard des changements apportés au mandat, l'intervieweur leur a fourni le résumé que voici : Comme vous le savez peut-être, en 2017, la Loi sur le Parlement du Canada a été modifiée pour faire du DPB un agent du Parlement qui relève directement du Parlement. De nombreux changements ont également été apportés, y compris l'élargissement de l'accès à l'information par le DPB au-delà des simples données financières et économiques, et l'obligation pour ce dernier de fournir un plan de travail annuel.

- Dans l'ensemble, la plupart des parlementaires étaient d'avis que les changements avaient été positifs pendant la période non électorale de 2017. Comme on l'a noté plus tôt, le changement jugé très positif par le plus grand nombre de parlementaires concerne l'indépendance du DPB et les comptes qu'il doit rendre au Parlement. De nombreux participants ont souligné qu'il était essentiel que le DPB soit non partisan et réellement indépendant.
- De nombreux participants considéraient aussi l'accès élargi aux renseignements comme un changement important. Selon eux, il permet au DPB de tenir compte de renseignements contextuels pertinents.
- Quelques parlementaires ont dit craindre que le DPB subisse des pressions politiques visant à lui faire modifier son plan de travail. Ils se demandaient si le Président avait le pouvoir de modifier le plan avant de le déposer.
 - Un ou deux participants ont dit espérer que le DPB dispose de la latitude nécessaire pour ajouter des éléments au plan pendant l'année, de manière à tenir compte de l'évolution du contexte économique.

Activités lorsque le Parlement est dissous (période électorale)

Dans le but d'examiner davantage les attitudes des participants à l'égard des changements apportés au mandat, l'intervieweur leur a fourni le résumé que voici : Passons maintenant au mandat du DPB en période électorale, lorsque le Parlement est dissous. Comme vous le savez peut-être, en 2017, le mandat du DPB a été élargi pour inclure des services d'évaluation du coût des propositions émises par les partis en période électorale.

- Les parlementaires avaient des réactions plus mitigées quant aux changements apportés en 2017 au mandat du DPB pendant les périodes électorales. Ceux qui étaient favorables à l'établissement, par le DPB, du coût des mesures proposées par les partis politiques pendant

la campagne considéraient qu'il est bon pour les Canadiens d'avoir des renseignements crédibles, et que c'est important pour la reddition de comptes.

- Les participants qui n'étaient pas favorables à ce que le DPB établisse le coût des mesures proposées par les partis politiques avaient plusieurs préoccupations. Certains craignaient que ce travail entraîne une politisation du Bureau et pose un risque considérable à sa réputation.
 - D'autres trouvaient que c'était une bonne idée en théorie, mais craignaient qu'en pratique, le DPB n'ait pas assez de temps, pendant une période électorale, pour répondre de façon approfondie aux demandes d'évaluation des coûts.
- Tout compte fait, les participants étaient plus nombreux à dire que le DPB devrait continuer cette tâche qu'à dire qu'il devrait y mettre fin. Cela dit, certaines des personnes favorables à cette tâche ont tout de même proposé des améliorations, par exemple de prolonger la période préélectorale pendant laquelle les partis peuvent demander au DPB d'évaluer le coût des propositions, et de diffuser en même temps le coût de toutes les mesures qui ont été soumises à une évaluation.

Earnscliffe Strategies (Earnscliffe)

Numéro de contrat : 30000125

Attribution du contrat : 12 avril 2022

En ma qualité de représentante d'Earnscliffe Stratégies, j'atteste par la présente que les produits livrés sont en tout point conformes aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique qui sont décrites dans la Politique de communication du gouvernement du Canada et la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. Plus particulièrement, les produits finaux ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote aux élections, les préférences de partis politiques, les positions vis-à-vis de l'électorat ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de son dirigeant.

Date : 8 juillet 2022



Stephanie Constable
Partenaire, Earnscliffe

Introduction

Earnscliffe Strategies (Earnscliffe) présente avec plaisir le présent rapport au directeur parlementaire du budget (DPB). Il résume les résultats de la recherche qualitative menée afin de mieux comprendre les connaissances et les perceptions des parties prenantes à l'égard du rôle et du mandat du DPB.

Depuis la création de son poste en 2008, le DPB fournit au Parlement des analyses indépendantes portant sur la situation financière du Canada, les plans de dépenses du gouvernement, les tendances de l'économie canadienne et le coût estimé de mesures proposées relevant des domaines de compétence du Parlement.

Cinq ans se sont écoulés depuis l'élargissement du mandat du DPB en 2017, et la loi habilitante du DPB (les articles 79.1 à 79.5 de la *Loi sur le Parlement du Canada*) doit être soumise à un examen quinquennal. Le moment semblait donc bien choisi pour chercher à comprendre clairement l'importance que les parties prenantes attachent au Bureau du directeur parlementaire du budget (le « Bureau ») et au travail qu'il accomplit pour le Parlement, et pour voir à ce que le Bureau soit bien placé pour soutenir les parlementaires qui ont pour tâche de demander des comptes au gouvernement.

Cette recherche était nécessaire pour permettre au DPB d'évaluer ses pratiques d'affaires actuelles, ses communications et son travail de sensibilisation, et de déceler de possibles façons d'améliorer ses interactions avec les parties prenantes. Comme on le mentionnait plus tôt, cette recherche sera aussi utile dans le contexte de l'examen législatif.

La recherche visait plus précisément les objectifs suivants :

- Mieux comprendre les connaissances et les perceptions actuelles des parties prenantes à l'égard du rôle et du mandat du DPB;
- Chercher à obtenir une vision claire des attentes des parties prenantes à l'égard du rôle et du mandat futurs du DPB;
- Explorer des points de vue et des pistes d'amélioration quant à la façon d'optimiser la communication et les interactions avec les parties prenantes;
- Mieux connaître les besoins et les exigences des parties prenantes;
- Élaborer des options quant aux modifications qui pourraient être apportées à la loi habilitante du Bureau (articles 79.1 à 79.5 de la *Loi sur le Parlement du Canada*).

Pour atteindre les objectifs de la recherche, Earnscliffe a mené une série d'entrevues individuelles avec des parlementaires. Earnscliffe a mené un total de 32 entrevues, plus précisément 19 auprès de députés et 13 auprès de sénateurs; 22 entrevues ont été faites en

anglais et 10 en français. Elles se sont déroulées soit par vidéoconférence soit en personne, selon la préférence du participant, entre le 16 mai et le 22 juin 2022.

Les lettres d'invitation et le guide de discussion se trouvent en annexe.

Il convient de souligner que la recherche qualitative est un type de recherche scientifique, sur les questions sociales, les politiques et l'opinion publique. La recherche au moyen de groupe de discussion n'est pas conçue pour aider un groupe à établir un consensus ou à prendre une décision, mais plutôt pour favoriser l'expression de l'éventail complet des idées, des attitudes, des expériences et des opinions d'un échantillon choisi de participants à propos d'un sujet précis. Compte tenu du petit nombre de participants, on ne peut pas considérer qu'ils représentent statistiquement l'ensemble de la population dont ils font partie, et les conclusions ne peuvent pas être généralisées de façon fiable.

Conclusions détaillées

Le présent rapport qualitatif comprend cinq sections. La première porte sur l'expérience que vivent les répondants en lien avec le DPB, notamment la fréquence des interactions, leur intensité et leur genre. Dans la deuxième section, on regarde à quel point les parlementaires sont au fait des modifications apportées au mandat du DPB en 2017. Les troisième et quatrième sections offrent un aperçu des perceptions des parlementaires au sujet du travail que le DPB accomplit quand le Parlement n'est pas dissous et quand il est dissous, et de la mesure dans laquelle la modification du mandat a changé les perceptions des participants à l'égard du DPB et de son travail. Enfin, la cinquième section présente des commentaires additionnels et des pistes d'amélioration.

Expérience avec le DPB

Le niveau d'interaction avec le DPB variait grandement parmi les parlementaires. Alors que tous connaissaient des activités ou des rapports particuliers du DPB, certains ont dit avoir des interactions fréquentes et intensives avec le DPB, tandis que d'autres n'en avaient pratiquement pas. Ces différences sont liées en partie à l'ancienneté des parlementaires interviewés puisque certains, en fonction depuis moins longtemps, ont eu moins d'occasions d'interagir avec le DPB. Certains participants ont mentionné que les activités d'un comité particulier avaient mené à des interactions supplémentaires. Certains ont eu surtout des interactions individuelles, souvent parce qu'ils demandaient des éclaircissements ou pour des recherches portant sur des enjeux précis.

Ceux qui ont dit souhaiter un changement concernant le nombre d'interactions avec le DPB ou la quantité de renseignements qu'il fournit ont tous dit souhaiter qu'il y en ait davantage.

Le DPB inspire largement le respect parmi les parlementaires, peu importe leur niveau d'interaction. Ils apprécient le point de vue impartial et indépendant qu'offre le DPB et font solidement confiance à son travail. Les relations de travail avec le personnel du DPB sont aussi positives, selon les répondants. Le personnel est considéré comme étant accessible, serviable, prêt à s'adapter aux besoins et coopératif.

Les parlementaires sont généralement satisfaits des services qu'offre le DPB et de la qualité de son travail. Ils considèrent ces services et ce travail approfondis et utiles.

Tableau 1 – Satisfaction à l’égard des services du DPB

Q : Quel est votre degré de satisfaction générale des services offerts par le DPB?	Nb de réponses
Très satisfait	23
Plutôt satisfait	7
Ni satisfait ni insatisfait	1
Plutôt insatisfait	-
Très insatisfait	-
Aucune opinion/Aucune réponse	1

Tableau 2 – Satisfaction à l’égard de la qualité du travail du DPB

Q : Et quel est votre degré de satisfaction de la qualité de son travail?	Nb de réponses
Très satisfait	25
Plutôt satisfait	5
Ni satisfait ni insatisfait	1
Plutôt insatisfait	-
Très insatisfait	-
Aucune opinion/Aucune réponse	1

Les observations du DPB servent aux parlementaires dans divers aspects de leur travail. À titre d’exemple, elles les aident à comprendre des sujets complexes ainsi que la façon dont l’argent est affecté et dépensé, ce qui leur permet de mener leur examen minutieux des politiques du gouvernement avec plus d’efficacité et d’assurance.

« Je leur ai demandé plusieurs fois d’examiner des enjeux de politiques, surtout quand j’étais dans l’opposition. Je dirais qu’ils sont souples et minutieux, tant pour ce qui est de comprendre la portée de mes recherches que de répondre à mes questions. Tout à fait non partisans. »

– Un député

« Cordial, important, une ressource et une source de validation (mon bureau est un petit groupe de réflexion; nous faisons nos propres recherches; parfois, nous avons besoin de valider des renseignements ou qu’on nous dise où trouver ces renseignements). Le DPB a des connaissances incroyables; rigoureux, éthique, une relation très positive. »

– Un sénateur

« Je leur donne A+. Je ne sais pas comment ils arrivent à faire tout ce travail avec seulement 40 employés. Les rapports reposent sur des recherches très solides. Pour certains rapports, le DPB offre des séances d’information aux parlementaires et répond à leurs questions. Je communique parfois avec le Bureau pour demander une séance d’information individuelle; c’est une chose qu’ils font. Je leur pose des questions et, même s’ils ne peuvent pas y répondre, ils communiquent toujours avec moi. Ils sont accessibles,

serviables, professionnels; ils savent ce qu'ils font. »

– Un sénateur

« La fonction la plus précieuse concerne la reddition de comptes. Dans le cas de TMX, par exemple, le gouvernement brossait un tableau très positif, mais l'analyse du DPB montrait une réalité différente. Grâce à ces analyses, nous sommes bien outillés pour demander des comptes au gouvernement. Le gouvernement respecte-t-il ses engagements? Y aura-t-il des répercussions positives? On examine ces points de plus près grâce aux analyses du DPB. »

– Un député

« Je les apprécie, les renseignements et les rapports. Je m'assure de les obtenir, et j'attache de l'importance au fait qu'il s'agit d'un point de vue indépendant à propos d'un enjeu précis. »

– Un sénateur

« Je dirais pour les analyses/renseignements indépendants (impartiaux) et objectifs, et pour la qualité des rapports. Les informations/données sont vérifiées. On peut faire confiance aux chiffres/renseignements. J'ajouterais que le niveau de profondeur des analyses/rapports est remarquable. Ils sont rigoureux et très bien faits. »

– Un sénateur

La majorité des parlementaires ont pu nommer des rapports spécifiques du DPB qu'ils avaient lus et employés pour guider leur travail. Bien que la plupart d'entre eux attachent de l'importance à l'analyse du budget et des mises à jour financières faite par le DPB, une vaste gamme de sujets les intéressent, dont les enjeux liés aux vétérans, l'assurance-médicaments, la tarification du carbone, la construction navale, le bilinguisme officiel, les dépenses militaires et le revenu de base universel. Certains avaient aussi travaillé avec le DPB pour obtenir une estimation du coût de certaines propositions de politiques et étaient satisfaits de leur expérience. Dans la plupart des cas, le Bureau a pu répondre à leur demande; dans les rares cas où il n'a pas pu le faire, il a clairement expliqué pourquoi.

Connaissance des changements apportés au mandat en 2017

Peu de personnes se souvenaient des modifications apportées au mandat du DPB en 2017. Deux parlementaires se souvenaient clairement de ces changements, la majorité s'en souvenait vaguement, et 10 des participants n'en avaient aucun souvenir.

Tableau 3 – Rappel des changements apportés au mandat en 2017

Q : Que retenez-vous des changements apportés en 2017 à la structure de responsabilité et au mandat du DPB?	Nb de réponses
S'en souvient clairement	2

S'en souvient vaguement	20
Ne s'en souvient pas	10

Dans l'ensemble, lorsqu'on a posé une question plus précise, certains se sont souvenus du changement apporté pour que le DPB devienne un agent indépendant du Parlement et établisse le coût des mesures proposées pendant les campagnes électorales, mais, en général, les gens ne pensaient pas vraiment à ces changements. À noter que certaines personnes ne se souvenaient pas de ces changements parce que leur carrière parlementaire a commencé après. Cela dit, même parmi les gens qui étaient déjà parlementaires au moment des changements, très peu en avaient des souvenirs clairs.

Parmi ceux qui s'en souvenaient ne serait-ce qu'un peu, les changements apportés n'ont eu aucune incidence sur leur travail avec le DPB.

Presque personne ne s'opposait aux changements; la majorité de ceux qui s'en souvenaient y étaient favorables.

Tableau 4 – Appui/Opposition aux changements apportés au mandat

Q : Diriez-vous que vous étiez généralement pour ou contre, ou ni pour ni contre ces changements?	Nb de réponses
Pour	8
Ni pour ni contre	6
Contre	1
Aucun souvenir/Aucune opinion/Aucune réponse	17

Les parlementaires favorables aux changements ont surtout mentionné qu'il est important que le DPB soit un agent indépendant du Parlement, mais certains ont mentionné la fonction d'établissement du coût des plateformes électorales.

« Comme j'occupe ce poste depuis peu de temps, je ne sais pas grand-chose des changements. »

– Un sénateur

« Je me souviens de ça [que le mandat a été modifié], mais cela n'a rien changé au travail que je fais avec eux. Ils ont maintenant des assises plus solides; ils ne relèvent plus de la Bibliothèque du Parlement. J'étais d'avis qu'ils avaient une indépendance suffisante sous la gouverne de la Bibliothèque du Parlement, mais il était important d'officialiser cette indépendance. »

– Un député

« Je crois qu'ils voulaient créer un organisme indépendant (de la Bibliothèque du Parlement, de la Chambre des communes). À cet égard, c'est réussi. Il est essentiel d'avoir des renseignements honnêtes (impartiaux) et crédibles. »

– Un député

« Il pousse les partis à être plus honnêtes et plus vigilants, ce qui constitue une fonction citoyenne précieuse et utile aux électeurs. Bien sûr, les partis peuvent toujours rester flous et “détourner le système”, mais, de manière générale, il est maintenant beaucoup plus difficile de faire des promesses électorales qui sont irresponsables sur le plan financier. »

– Un sénateur

Activités lorsque le Parlement n'est pas dissous

Dans le but d'examiner davantage les attitudes des participants à l'égard des changements apportés au mandat, l'intervieweur leur a fourni le résumé que voici : Comme vous le savez peut-être, en 2017, la Loi sur le Parlement du Canada a été modifiée pour faire du DPB un agent du Parlement qui relève directement du Parlement. De nombreux changements ont également été apportés, y compris l'élargissement de l'accès à l'information par le DPB au-delà des simples données financières et économiques, et l'obligation pour ce dernier de fournir un plan de travail annuel.

Lorsqu'on a expliqué les changements apportés au mandat qui s'appliquent entre les périodes électorales, la plupart des parlementaires les considéraient positifs, dans l'ensemble.

Tableau 5 – Réaction générale aux changements apportés au mandat quand le Parlement n'est pas dissous

<i>Q : D'après vous, ces changements au mandat du DPB se sont-ils avérés très positifs, plutôt positifs, ni positifs ni négatifs, plutôt négatifs ou très négatifs?</i>	Nb de réponses
Très positifs	9
Plutôt positifs	15
Ni positifs ni négatifs	5
Plutôt négatifs	-
Très négatifs	-
Ne sait pas/Aucune réponse	3

Comme on l'a noté plus tôt, le changement jugé très positif par le plus grand nombre de parlementaires concerne l'indépendance du DPB et les comptes qu'il doit rendre au Parlement. De nombreux participants ont souligné qu'il était essentiel que le DPB soit non partisan et réellement indépendant. De nombreux participants considéraient aussi l'accès élargi aux renseignements comme un changement important. Selon eux, il permet au DPB de tenir compte de renseignements contextuels pertinents. Personne n'avait l'impression que le travail du DPB s'était détérioré de quelque façon que ce soit en raison des changements apportés à son mandat.

« [Mon impression est] positive, particulièrement en ce qui concerne la possibilité d'aller au-delà des renseignements économiques ou financiers. On a besoin du contexte des politiques qui accompagne les chiffres. Sans ce contexte, il est difficile de poser un

jugement. »

– Un député

« Le rôle du DPB a évolué. Le Bureau inspire davantage le respect depuis que les changements ont été faits. Avant ces changements, il y avait des controverses. Le DPB outrepassait-il ses responsabilités? Le gouvernement au pouvoir ressentait un certain malaise à cet égard. Ce malaise existe toujours. Mais l'accent mis sur l'indépendance du DPB et la reddition de comptes au Parlement, c'est un changement positif. »

– Un sénateur

« Les Canadiens s'attendent à de la transparence et à une reddition de comptes. Tout ce qui renforce ces aspects est positif. Le DPB a un rôle immense à jouer dans ce domaine; que ses recherches révèlent de bonnes ou de mauvaises nouvelles, son travail est crucial quand il s'agit de demander des comptes au gouvernement. »

– Un député

« Il y a quelques points positifs. Le DPB doit rendre des comptes au Parlement et non au gouvernement du Canada, ce qui me plaît. »

– Un député

« J'aurais dû porter plus d'attention aux plans de travail annuels, mais je ne l'ai pas fait. J'aime l'idée que le DPB est un agent du Parlement et qu'il rend des comptes au Parlement. Je n'ai pas vraiment une opinion très arrêtée à propos de l'accès aux renseignements supplémentaires. Cela dépend de l'effet qu'ils peuvent avoir sur la qualité du travail fourni aux parlementaires. »

– Un sénateur

« Je savais qu'il était désormais un agent du Parlement. Je ne savais pas qu'il devait faire un plan de travail annuel, mais c'est une bonne pratique, je crois. »

– Un député

« Je ne sais pas si les changements ont eu une incidence sur l'étude que j'avais demandée ou s'ils l'ont rendue possible. Ils n'ont certainement pas nui à l'accomplissement du travail dont j'avais besoin. »

– Un sénateur

« Non, je ne crois pas (que le changement a eu une incidence sur mes interactions avec le DPB). La seule différence, c'est qu'ils publient plus de renseignements et que je vais souvent sur leur site Web pour voir ce qui s'y trouve. Autrement dit, le fait qu'il y a plus de renseignements rend cette source plus utile. »

– Un député

« Les changements n'ont eu aucune incidence sur ma façon d'utiliser les renseignements. Je n'ai remarqué aucune différence. Je ne comprenais pas vraiment l'ancien mandat, ni ce qui a changé. »

– Un député

« Je ne saurais dire si les changements ont eu une incidence sur le service, mais, du fait de ces changements, j'ai utilisé le service et j'ai accordé plus de crédibilité aux réponses que je recevais du DPB. »

– Un député

Alors que les changements étaient généralement favorablement accueillis, quelques parlementaires ont exprimé une réserve : ils craignent que le DPB subisse des pressions politiques visant à lui faire modifier son plan de travail.

« Un aspect du plan de travail me préoccupe. Le Président = le gouvernement. Ce plan signale-t-il au gouvernement les enjeux sur lesquels le DPB compte mener des recherches? Je crains un peu qu'il se retrouve coincé par son plan alors qu'il doit rester souple et agile. »

– Un député

Un ou deux participants, qui ne connaissaient pas les détails du plan de travail, ont dit espérer que le DPB dispose de la latitude nécessaire pour ajouter des éléments au plan pendant l'année, de manière à tenir compte de l'évolution du contexte économique. Selon eux, le DPB doit rester souple et agile.

Des parlementaires se demandaient aussi si le Président avait le pouvoir de modifier le plan avant de le déposer :

« Je n'approuve pas l'idée d'exiger un plan de travail annuel. Je trouve vraiment épouvantable que le DPB doive le remettre aux deux Présidents; cela restreint son indépendance. Pourquoi devrait-il soumettre un plan pour le faire approuver? Il doit consulter les Présidents, puis déposer son plan de travail. Cela me semble inutile. »

– Un député

« J'ai lu les dispositions de la Loi sur le Parlement du Canada et j'ai des questions à propos du rôle des Présidents. Dans quelle mesure peuvent-ils intervenir? Savent-ils quel travail les députés et les sénateurs devront faire accomplir par le DPB pendant la prochaine année? Tout cela est nouveau; je me demande comment tout ce mécanisme fonctionne et s'il donne de bons résultats. Je ne me souviens pas que le Président ait demandé aux sénateurs sur quelles questions le DPB devrait se concentrer cette année. »

– Un sénateur

« Je trouverais préoccupant que le Président puisse modifier le plan de travail. »
 – Un député

Activités lorsque le Parlement est dissous (période électorale)

Dans le but d'examiner davantage les attitudes des participants à l'égard des changements apportés au mandat, l'intervieweur leur a fourni le résumé que voici : Passons maintenant au mandat du DPB en période électorale, lorsque le Parlement est dissous. Comme vous le savez peut-être, en 2017, le mandat du DPB a été élargi pour inclure des services d'évaluation du coût des propositions émises par les partis en période électorale.

Les parlementaires avaient des réactions plus mitigées quant aux changements apportés en 2017 au mandat du DPB pendant les périodes électorales.

Tableau 6 – Réaction générale aux changements apportés au mandat quand le Parlement est dissous

Q : D'après vous, ce changement au mandat du DPB s'est-il avéré très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif ou très négatif?	Nb de réponses
Très positif	14
Plutôt positif	9
Ni positif ni négatif	6
Plutôt négatif	1
Très négatif	2

Ceux qui étaient favorables à l'établissement, par le DPB, du coût des mesures proposées par les partis politiques pendant la campagne considéraient qu'il est bon pour les Canadiens d'avoir des renseignements crédibles qui leur en apprennent davantage sur le coût de ces mesures. Selon eux, l'évaluation des coûts par le DPB représente une forme supplémentaire de reddition de comptes pour les partis politiques.

« Nous devons savoir, pour les Canadiens, combien coûtent les choses, par exemple : Comment l'argent est-il dépensé? Quel est le plan de revenus du pays? De quoi ont l'air les plans de dépenses? Où en sont les taux d'intérêt et le taux d'inflation? Ce sont tous des facteurs importants qui devraient influencer les décisions des électeurs. »
 – Un député

Les participants qui n'étaient pas favorables à ce que le DPB établisse le coût des mesures proposées par les partis politiques avaient plusieurs préoccupations. Certains craignaient que ce travail entraîne une politisation du Bureau et pose un risque considérable à sa réputation.

D'autres trouvaient que c'était une bonne idée en théorie, mais craignaient qu'en pratique, le DPB n'ait pas assez de temps, pendant une période électorale, pour répondre de façon approfondie aux demandes d'évaluation des coûts, surtout si la campagne ne se déroule pas au moment prévu (dans ce cas, le Bureau ne sait pas d'avance qu'il doit se préparer et embaucher

plus de personnel au besoin) et si les partis ne fournissent pas rapidement tous les renseignements pertinents.

« En soi, c'est une bonne idée : qu'un organisme externe examine ce que disent les partis et informe le public, c'est une bonne chose. Cela rassure un peu les électeurs. Je crois toutefois que la période électorale est trop courte pour que le DPB puisse faire un bon travail. Si les partis souhaitent qu'il examine leur plateforme, il doit y avoir une date limite avant le début de la période électorale. Je sais que le DPB n'a pas un personnel illimité. »
– Un député

« Ils ont l'obligation d'évaluer le coût des plateformes, mais ont-ils les ressources pour le faire? Les plateformes ne sont pas prêtes. C'est beaucoup demander au Bureau, alors que le temps est limité. Il faudrait peut-être fixer une date limite avant le déclenchement de la campagne, je ne sais pas. La situation actuelle n'est pas facile pour le DPB. »
– Un député

« L'obligation imposée au DPB est difficile à certains égards. Il doit nécessairement se contenter d'une analyse sommaire. C'est bien d'accroître la transparence. C'est bien d'avoir une évaluation des grandes promesses comme l'assurance dentaire ou le logement, mais le DPB est vraiment coincé par la courte durée des périodes électorales. J'ai des inquiétudes. »
– Un député

« Cela prête à controverse, surtout lorsqu'il y a de fortes divergences d'opinions, mais c'est un exercice de communication pour le DPB. Faire des analyses plus poussées en pleine période électorale pourrait ouvrir la voie à la partisanerie. »
– Un sénateur

Tout compte fait, les participants étaient plus nombreux à dire que le DPB devrait continuer cette tâche qu'à dire qu'il devrait y mettre fin. Cela dit, certaines des personnes favorables à cette tâche ont tout de même proposé des améliorations, par exemple de prolonger la période préélectorale pendant laquelle les partis peuvent demander au DPB d'évaluer le coût de propositions, et de diffuser en même temps le coût de toutes les mesures qui ont été soumises à une évaluation.

« Oui (il devrait continuer). C'est probablement la seule chose que les Canadiens connaissent du DPB. »
– Un député

« Absolument (il devrait continuer). Comprendre à quel genre de budget mènera chaque plateforme, c'est le genre de continuum que vous souhaitez connaître (en tant qu'électeur). »
– Un député

Recommandations, commentaires et réflexions

À différents moments pendant les entretiens, les parlementaires ont fait des suggestions à l'intention du DPB ou recommandé des améliorations. Ces remarques, faites dans divers contextes, n'avaient souvent aucun lien direct avec les enjeux abordés ci-dessus. Nous les avons regroupées ici afin qu'elles puissent aider le DPB à imaginer des façons d'améliorer le niveau de service qu'il offre aux parlementaires et à penser à d'autres changements qu'il pourrait être bon d'envisager.

Avant de passer aux suggestions elles-mêmes, rappelons que les parlementaires sont déjà assez satisfaits du travail du DPB et que les suggestions portent sur la possibilité d'accroître les capacités du DPB pour qu'il puisse faire des analyses plus approfondies et plus diversifiées et accomplir plus de travail, et sur des mesures visant à protéger l'intégrité du DPB, à laquelle on accorde une grande importance.

- Quelques parlementaires, que la viabilité du DPB préoccupait, ont suggéré que si on lui procurait un budget plus stable ou plus élevé, ou si on augmentait son personnel, sa capacité d'action serait protégée et améliorée ou, à tout le moins, mieux soutenue pendant les périodes de pointe.

« Il est bon que les partis aient accès à des analyses faites par des gens vraiment brillants, mais le DPB a-t-il les ressources nécessaires? »

– Un député

« Le financement est important. La continuité du financement est importante. Ils devraient aussi être davantage en mesure de forcer les ministères à fournir les renseignements demandés. Ils veillent à leur indépendance, mais ils doivent aussi veiller à leur indépendance financière. »

– Un député

« L'approbation du budget du DPB. J'ai l'impression qu'il doit être approuvé par les Présidents. J'aimerais parler à la vérificatrice générale et voir comment son budget est approuvé; on devrait utiliser la même méthode pour le DPB. L'article 79.21 est aussi problématique. Le ou la ministre donne à son sous-ministre l'ordre de prendre les mesures qu'il estime nécessaires pour que le DPB puisse mener son analyse. Examinez la loi et modifiez-la de manière à enlever tout ce qui peut contrôler le Bureau. »

– Un sénateur

- Quelques parlementaires ont dit avoir l'impression que le DPB n'a pas toujours accès à tous les renseignements dont il aurait besoin pour traiter un enjeu particulier, soit parce que les

ministères ne se montrent pas coopératifs ou parce qu'il n'existe que peu de recherches et de renseignements à propos de certains segments du pays (le Nord, par exemple).

« Je suis très satisfait de son équipe. Le seul problème, c'est l'accès aux renseignements. J'ai entendu le DPB se plaindre que les ministères ne lui fournissent pas toujours les renseignements dont il a besoin, ou qu'ils y mettent beaucoup de temps. Cela nuit au rôle du DPB. Si des renseignements ne sont pas divulgués, la qualité du rapport ou de l'analyse en souffre (ils sont incomplets). »

– Un député

« Ils doivent avoir un pouvoir accru d'obtenir des renseignements d'un ministère. »

– Un député

« Je les regarde d'un œil critique/objectif – certains secteurs ont-ils été oubliés? Le Nord a été oublié – statistiquement, c'est un défi. Le Yukon ne fournit pas de statistiques à l'ICIS. Les renseignements ne me sont pas toujours utiles. J'aimerais que le DPB dresse davantage le tableau du Nord du Canada. Une amélioration possible serait de dresser un meilleur portrait de toutes les régions autres que celles où la population est concentrée. »

– Un sénateur

« J'entends souvent parler du DPB, mais c'est l'institution parlementaire avec laquelle j'ai le moins d'interactions. Même pendant ma formation de nouveau député, nous avons parlé de beaucoup d'institutions, mais on ne nous a pas présenté le DPB. »

– Un député

- À plusieurs reprises, des parlementaires ont suggéré qu'on devrait faire le nécessaire pour que le DPB soit en mesure de composer avec les efforts intenses qu'exige l'évaluation du coût des plateformes électorales.

« Dans le contexte des élections à date fixe, on pourrait prévoir une période pendant laquelle les partis politiques pourraient faire chiffrer leur plateforme (de façon tout à fait confidentielle). Par exemple, de façon continue et proactive, imaginons qu'en tant que parlementaires, nous souhaitons annoncer une politique différente de celle du gouvernement; on pourrait demander au DPB de la chiffrer. Je n'y avais jamais pensé et je ne sais pas si c'est possible maintenant, mais cela pourrait être intéressant. »

– Un député

- Quelques suggestions portaient sur les communications du DPB et sur le calendrier de diffusion du coût des plateformes des partis.

« Repenser la communication, la rendre plus accessible. Ils s'en tirent plutôt bien. Une bonne partie de tout cela est facile à expliquer. »

– Un député

« S'il continue de le faire, [le DPB] devrait diffuser le coût de toutes les plateformes le même jour, à la même heure, après le débat des chefs, pour que personne ne puisse utiliser cette évaluation des coûts pendant le débat. L'évaluation des coûts ne sert pas au public; personne ne la lit. »

– Un député

« La diffusion de l'information pose un défi. Il faut porter attention à la façon dont elle est communiquée : elle doit l'être de manière aussi exhaustive que possible. Les Canadiens ne lisent pas un journal quotidien. Le DPB doit être attentif à la façon dont l'information sera perçue et partagée, à la communication des rapports. »

– Un sénateur

« Il serait utile de comprendre, au début de chaque session, quelles seront les priorités et les stratégies du DPB; il pourrait même produire une courte vidéo (pour dire, par exemple, "voici nos objectifs et les rapports auxquels nous travaillons"). Ce serait utile. Le DPB est proactif et fait savoir au personnel que certains rapports s'en viennent et à quelle date ils seront publiés, ce qui est utile. Il offre aussi des séances d'information individuelles, qui sont aussi utiles. J'aime vraiment la structure et la qualité de ses rapports. Ma seule suggestion serait d'améliorer l'harmonisation stratégique avec la Bibliothèque du Parlement, car j'aime la façon dont la Bibliothèque prend les rapports du DPB et les décompose en utilisant des termes plus simples. Plus d'harmonisation, donc. Je sais que le mandat dit que leur travail ne doit pas se répéter, mais une meilleure harmonisation. Bref, peut-être que le DPB fait une vidéo qui est plus prescriptive, et ensuite la Bibliothèque décompose les éléments pour qu'ils soient plus faciles à comprendre. »

– Un député

- Selon certaines suggestions, le DPB pourrait témoigner devant les comités plus régulièrement ou témoigner devant plus de comités.

« Je ne sais pas quel est son mandat en ce qui concerne les comités, mais j'ai toujours pensé qu'il serait utile que de multiples comités, ou plus de comités, puissent avoir accès au DPB. Comme je siége à un comité des comptes publics, nous devons parler de la façon dont des sommes ont été dépensées rétroactivement. Je me suis toujours demandé avec fascination pourquoi le DPB ne participe pas régulièrement aux rencontres de certains de ces comités pour fournir ses conseils concernant l'analyse coûts-avantages des programmes. Je crois que cela pourrait être pertinent pour les comptes publics, le Conseil du Trésor ou d'autres comités d'examen. »

– Un député

« L'une des questions que les parties intéressées doivent poser, je crois, c'est dans quel domaine le DPB peut avoir le plus de valeur. Je pense qu'en ce qui concerne les analyses rétrospectives, les évaluations du rendement, l'efficacité des dépenses, l'efficience de la

mise en œuvre d'un programme, je pense que le DPB pourrait faire beaucoup de travail utile dans ces domaines. Il y en a peut-être d'autres, mais je serais favorable à ceux-là. C'est peut-être une question de capacité. Même le texte du budget est maintenant beaucoup plus complexe à examiner qu'il l'était auparavant; le DPB joue donc un rôle clé à cet égard, mais ce serait extrêmement utile qu'il fasse aussi un suivi ensuite. Ce serait très positif. De plus, il y a des données à propos de l'expérience à analyser. Je dirais que c'est une activité d'une grande valeur qu'accomplit le DPB. L'autre est davantage une fonction de production de rapports. La Loi sur la Banque du Canada indique combien de fois le gouverneur doit comparaître devant le comité. On devrait aussi prévoir un nombre prédéterminé de rencontres entre le DPB et le Comité des finances, sans aucun autre témoin. Des rencontres privées, en quelque sorte. »

– Un député

- Quelques suggestions avaient pour thème l'idée de communiquer de manière à aider les parlementaires à mieux comprendre comment aiguiller le DPB ou travailler avec lui, et de fournir plus de mises en garde et de renseignements sur des méthodes autres que les analyses du DPB qui pourraient produire des résultats différents.

« La seule chose que j'ajouterais concerne la formation à l'intention des nouveaux députés. Le Parlement leur offre une bonne formation à propos des procédures, des processus et d'autres fonctions parlementaires, mais il y a très peu d'information et de formation à propos de cette fonction-là (DPB). Je pense qu'il aurait été extraordinairement utile de passer ne serait-ce que 15 minutes à parler du Bureau du DPB ou de les rencontrer pendant la première semaine. »

– Un député

« (Y a-t-il) un aspect de vérification et d'équilibre dans le travail du DPB, un deuxième examen? (Il faut) hésiter à ajouter une couche de plus, mais comment les Canadiens peuvent-ils avoir l'assurance qu'il y avait une variété de points de vue autour de la table? Fait-on de la place aux opinions dissidentes? (Nous avons) besoin d'une variété de voix et de compétences. »

– Un sénateur

« Je crois qu'ils pourraient se montrer plus collaboratifs avec les députés et fournir des conseils proactifs ou un article, sur leur site Web, pour expliquer comment déterminer le champ d'une étude. »

– Un député

« Le travail du DPB repose sur un grand nombre d'hypothèses auxquelles la plupart des parlementaires ne portent pas vraiment attention. Le "problème", c'est que les gens se servent des renseignements fournis par le DPB pour appuyer leur propre point de vue, mais qu'on ne discute pas vraiment des hypothèses qui ont été faites. Pensons par

exemple au débat concernant la viabilité du déficit fédéral. Premièrement, comment définit-on “viable”? La réponse du DPB constitue un point de vue avec lequel on peut être d'accord ou non. On a tendance à donner des chiffres comme s'ils n'étaient pas porteurs de certaines valeurs. »

– Un député

- Un sénateur a mentionné que la dissolution du Parlement dérangeait injustement le travail que le DPB fait pour le Sénat et qu'on pourrait peut-être apporter un changement pour que ce travail puisse continuer quand le Parlement est dissous.

« La seule chose, c'est lorsque j'ai lu la loi, le paragraphe 79.2(5) qui parle de son rôle quand le Parlement est dissous. Tout le travail qu'il est en train de faire prend fin, ce qui est injuste pour les sénateurs (qui ne sont pas en période électorale). Si un sénateur étudie un enjeu et continue de le faire pendant une période électorale, il est donc un peu injuste que le DPB interrompe le travail qu'il faisait pour lui. Il devrait y avoir une distinction entre le Sénat et la Chambre des communes. Un sénateur a demandé au DPB, c'était en 2021 je crois, de se pencher sur les économies associées aux réunions hybrides. Quand des élections sont déclenchées, le sénateur souhaite toujours connaître les résultats de l'analyse demandée, et il désire l'obtenir dès le retour du Parlement. »

– Un sénateur

- Enfin, comme on l'a déjà dit, les parlementaires attachent tous une immense importance à l'indépendance du DPB et tiennent à la protéger. Certains commentaires portaient sur la nécessité d'éviter toute impression de partisanerie et toute incidence indésirable sur les résultats électoraux pendant les périodes où le Parlement est dissous. En plus de ces mises en garde, un parlementaire a souligné qu'il fallait éviter que le DPB agisse avec plus d'autorité qu'il ne le fait actuellement. Selon ce parlementaire, il faut voir à ce que le DPB demeure simplement une source de renseignements empiriques et neutres.

« Continuez de faciliter le transfert de renseignements aux parlementaires. Ne jouez pas au shérif. »

Conclusions

Les entretiens réalisés aux fins de cette étude montrent clairement que les parlementaires respectent grandement le DPB. Ce respect découle principalement de la qualité de son travail, de la profondeur de ses analyses, de son expertise, de son professionnalisme, de son impartialité, de la quantité de renseignements qu'il produit et du fait que ces renseignements sont extrêmement utiles aux parlementaires.

Les parlementaires se sont souvent donné la peine de décrire comment ils aimeraient pouvoir profiter encore davantage du travail du DPB, ainsi que protéger son mandat et l'intégrité de sa fonction.

Les critiques formulées étaient toutes constructives. Les participants ont offert un éventail de suggestions et de recommandations, qui visaient presque toutes à renforcer le DPB et sa capacité d'action.

Pour ce qui est des changements apportés au mandat en 2017, ils étaient peu connus. Soulignons toutefois que, de toute évidence, cela ne nuit aucunement à la façon dont les parlementaires perçoivent le DPB et ont recours à ses services.

Il semble que des communications concernant le mandat du DPB, particulièrement à l'intention des nouveaux parlementaires, ne pourraient être que bénéfiques. Rien n'indique toutefois qu'elles feraient grimper le niveau de satisfaction, qui est déjà élevé.

Annexe A – Lettres d’invitation aux entrevues

Lettre du DPB

Le xx avril 2022

[NOM], député(e)
[ADRESSE]

Madame, Monsieur,

Cette année marque le 5^e anniversaire des nouveaux mandats du directeur parlementaire du budget (DPB), définis par des modifications à la *Loi sur le Parlement du Canada*, et le DPB sollicite votre rétroaction au sujet de cette loi.

L’article 79.501 de la *Loi sur le Parlement du Canada* exige qu’un comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux chambres procède à l’examen des articles 79.01 à 79.5.

Ces articles de la *Loi* établissent le DPB comme un agent du Parlement indépendant, définissent la relation entre le DPB et la Bibliothèque du Parlement, établissent la préparation du plan de travail annuel et d’autres processus administratifs du Bureau, et définissent le mandat du DPB durant les périodes où le Parlement n’est pas dissous et pendant celles où il l’est.

En vue de cet examen, le DPB a retenu les services d’Earnscliffe Strategies pour consulter des parlementaires, tant anciens qu’actuels, au sujet de leur opinion des articles 79.01 à 79.5 de la *Loi sur le Parlement du Canada*. Ces consultations permettront aux parlementaires actuels et passés de fournir des commentaires au sujet des mandats législatifs du DPB en toute confidentialité. L’information recueillie par les consultants sera anonymisée et remise au DPB sous forme de rapport de consultation qui éclairera l’examen prescrit par la loi.

Dorie Milito, d’Earnscliffe, (dorie@earnsccliffe.ca) vous contactera directement pour organiser un entretien. Vous pouvez également communiquer directement avec Earnscliffe pour lui faire part de votre intérêt à participer. Nous vous remercions de votre participation à ce processus de consultation et nous vous sommes reconnaissants de fournir vos commentaires.

Entre-temps, je vous invite à communiquer avec moi ou un membre de mon personnel si vous avez besoin de renseignements supplémentaires.

Sincères salutations,

Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

Lettre d'Earnscliffe

Le XX mai 2022

[PRÉNOM] [NOM DE FAMILLE] [TITRE]
[ADRESSE]

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour faire suite à une lettre que vous a envoyée le directeur parlementaire du budget (DPB) Yves Giroux vous demandant de participer à une étude sur les mandats du DPB prévus par la loi. L'équipe d'Earnscliffe Strategies entreprend ce projet au nom du DPB.

Au cours des prochaines semaines, nous mènerons des entretiens individuels avec des parlementaires afin de recueillir leurs commentaires sur le mandat du DPB. Si vous acceptez de participer, l'entretien se fera en personne, par téléphone ou par vidéoconférence, selon votre préférence. L'entretien prendrait environ 30 minutes de votre temps à une date et à une heure qui vous conviennent et serait mené dans la langue officielle de votre choix.

Comme il est d'usage pour ce type de recherche, les résultats seront anonymes et présentés uniquement sous forme d'agrégats; personne ne sera identifié dans les rapports de cette recherche. Avec votre permission, l'entretien sera enregistré pour aider notre équipe à compiler notre rapport final au DPB.

Au sein d'Earnscliffe, seule l'équipe de recherche d'opinion affectée à ce projet aura accès aux données, enregistrements et rapports produits tout au long de ce projet. Earnscliffe rendra compte de la recherche au DPB, mais ne partagera pas les données ou les résultats avec d'autres personnes de quelque manière que ce soit.

Merci beaucoup de considérer cette demande. Votre contribution est essentielle à notre recherche, et nous espérons que vous prendrez le temps de partager vos idées avec nous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,



Stephanie Constable
Partenaire

Annexe B – Guide de discussion

Nom :

Titre :

Lieu de l'entrevue :

Date et heure :

Intervieweur(se) :

Merci d'avoir accepté de participer à ce projet de recherche. Comme il est mentionné dans votre invitation, l'équipe de projet d'Earnscliffe Strategies mène des entrevues pour le compte du directeur parlementaire du budget (DPB). Les séances de discussion ont pour objectif de recueillir des commentaires sur les modifications législatives de 2017 apportées par le Parlement au mandat du DPB, de mieux comprendre les perceptions du Bureau, et de faire connaître les besoins et les exigences des parties prenantes.

À titre de rappel :

- Il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse; n'hésitez donc pas à répondre en toute franchise et honnêteté.
- Sachez que toutes vos réponses demeureront confidentielles. Vos propos seront regroupés avec ceux des autres participants à l'étude et compilés dans un rapport d'étude soumis au DPB.
- Avec votre consentement, nous souhaitons enregistrer l'entrevue pour faciliter l'analyse et la prise de notes, ce qu'il est difficile de faire tout en menant une conversation.
 - Consentez-vous à l'enregistrement de cette entrevue?
- L'entrevue durera environ 30 minutes.

Nous vous sommes reconnaissants de prendre le temps de discuter avec nous aujourd'hui et de bien vouloir nous faire part de votre expérience. Vos perspectives et vos opinions sont extrêmement importantes. Si, à tout moment, vous avez besoin d'une pause ou vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre.

Discussion préliminaire et mise en contexte

10 min 10 min

Pour commencer, parlons brièvement des façons dont vous interagissez, s'il y a lieu, avec le DPB.

- Comment décririez-vous votre relation actuelle avec le DPB?
- Faites-vous appel aux services et aux analyses du DPB?
 - Lesquels? Explorer : Analyse du budget, mises à jour financières, rapport sur la viabilité financière, budgets des dépenses, rapports sur les finances et l'économie du Canada, demandes des comités, demandes d'analyses ou d'évaluations de propositions parlementaires.
 - Demander : À quelle fréquence? Pourquoi?

- Que reprenez-vous des changements de 2017 apportés à la structure de responsabilité et au mandat du DPB?
 - À votre connaissance, quels étaient ces changements?
 - Et qu'en avez-vous pensé? Pourquoi?
 - Diriez-vous que vous étiez généralement pour ou contre, ou ni pour ni contre ces changements? Pourquoi?

Activités lorsque le Parlement n'est pas dissous 10 min 20 min

Dans un premier temps, parlons des activités du DPB lorsque le Parlement n'est pas dissous, en d'autres mots, en dehors d'une période électorale.

Comme vous le savez peut-être, en 2017, la *Loi sur le Parlement du Canada* a été modifiée pour faire du DPB un agent du Parlement qui relève directement du Parlement. De nombreux changements ont également été apportés, y compris l'élargissement de l'accès à l'information par le DPB au-delà des simples données financières et économiques, et l'obligation pour ce dernier de fournir un plan de travail annuel.

- D'après vous, ces changements au mandat du DPB se sont-ils avérés très positifs, plutôt positifs, ni positifs ni négatifs, plutôt négatifs ou très négatifs? Pourquoi?
 - Ont-ils influencé votre utilisation des services ou de l'information que fournit le DPB? En quoi? Pourquoi?
- D'après vous, ces changements législatifs répondaient-ils adéquatement aux besoins des parlementaires?
- Quel est votre degré de satisfaction générale des services offerts par le DPB (très satisfait[e], plutôt satisfait[e], ni satisfait[e] ni insatisfait[e], plutôt insatisfait[e] ou très insatisfait[e])?
 - Demander : Veuillez préciser votre réponse.
- Et quel est votre degré de satisfaction de la qualité de son travail (très satisfait[e], plutôt satisfait[e], ni satisfait[e] ni insatisfait[e], plutôt insatisfait[e] ou très insatisfait[e])?
 - Demander : Veuillez préciser votre réponse.
- Quels sont les services ou les rapports du DPB qui vous sont les plus utiles dans votre rôle? Pourquoi?

Activités lorsque le Parlement est dissous 5 min 25 min

Passons maintenant au mandat du DPB en période électorale, lorsque le Parlement est dissous. Comme vous le savez peut-être, en 2017, le mandat du DPB a été élargi pour inclure des services d'évaluation du coût des propositions émises par les partis en période électorale.

- D'après vous, ce changement au mandat du DPB s'est-il avéré très positif, plutôt positif, ni positif ni négatif, plutôt négatif ou très négatif? Pourquoi?
- Ces fonctions devraient-elles continuer de faire partie du mandat du DPB? Pourquoi ou pourquoi pas?

- Et à l'avenir, comment le DPB devrait-il s'acquitter de cette fonction, d'après vous?

Conclusion

5 min 30 min

- Hormis ce dont nous avons déjà discuté, y a-t-il d'autres changements au mandat du DPB que vous souhaiteriez recommander? Pourquoi?
- En terminant, y a-t-il d'autres commentaires ou réflexions que vous souhaiteriez formuler? Ou autre chose dont vous auriez aimé discuter et qui n'a pas été abordé?
- Nous avons traité de tous les sujets que nous devons aborder. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir pris le temps de nous faire part de votre point de vue. Votre contribution est très importante.